



---

**Conférence des Parties**

**Vingt-cinquième session**

Madrid, 2-13 décembre 2019

Point 18 de l'ordre du jour

**Questions diverses**

**Chili Madrid – le temps de l'action**

**Proposition du Président**

**Projet de décision -/CP.25**

**Chili Madrid – le temps de l'action**

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* les décisions 1/CP.19, 1/CP.20, 1/CP.21, 1/CP.22, 1/CP.23 et 1/CP.24,

*Prenant note* de la décision -/CMA.2<sup>1</sup>,

*Sachant* les efforts et les préoccupations de la société civile, en particulier de la jeunesse et des peuples autochtones, qui demandent d'urgence une action mondiale ambitieuse pour le climat,

1. *Reconnaît* le rôle du multilatéralisme et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (la Convention), y compris de ses processus et de ses principes, s'agissant de remédier aux changements climatiques et à leurs conséquences ;

2. *Reconnaît également* les progrès importants accomplis dans le cadre du processus multilatéral de la Convention au cours des vingt-cinq dernières années, y compris dans le contexte de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris ;

3. *Note avec préoccupation* l'état du système climatique mondial ;

4. *Considère* que les mesures prises face aux changements climatiques auront une efficacité maximale si elles se fondent sur les meilleures données scientifiques disponibles et si elles sont constamment réévaluées à la lumière des nouvelles découvertes ;

5. *Est consciente* du rôle du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, dont la contribution scientifique éclaire les Parties pour renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans l'optique du développement durable et de l'élimination de la pauvreté ;

---

<sup>1</sup> La décision d'ensemble intitulée « [titre] » qu'il est proposé à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris d'adopter à sa deuxième session.



6. *Exprime* ses remerciements et sa gratitude au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et à la communauté scientifique pour la présentation des rapports spéciaux de 2019<sup>2</sup>, qui tiennent compte des meilleures données scientifiques disponibles, et invite les Parties à continuer de soutenir les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental ;

7. *Invite* les Parties à utiliser les informations figurant dans les rapports spéciaux mentionnés au paragraphe 6 ci-dessus dans leurs délibérations au titre de tous les points pertinents de l'ordre du jour des organes directeurs et des organes subsidiaires de la Convention ;

8. *Insiste de nouveau avec une vive préoccupation* sur le fait qu'il est urgent de combler l'écart significatif entre l'effet global des efforts d'atténuation des Parties du point de vue des émissions annuelles mondiales de gaz à effet de serre jusqu'à 2020 et les profils d'évolution des émissions globales compatibles avec la perspective de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels ;

9. *Rappelle* que le besoin actuel d'adaptation est important, que des niveaux d'atténuation plus élevés peuvent réduire la nécessité d'efforts supplémentaires d'adaptation, et que des besoins d'adaptation plus élevés peuvent entraîner des coûts d'adaptation plus importants ;

10. *Souligne* qu'une ambition accrue est urgente afin de garantir le maximum d'efforts possibles en faveur de l'atténuation et de l'adaptation par toutes les Parties ;

11. *Rappelle* que les pays développés parties ont adhéré, dans l'optique de mesures concrètes d'atténuation et d'une mise en œuvre transparente, à un objectif consistant à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement, conformément à la décision 1/CP.16<sup>3</sup> ;

12. *Souligne* les difficultés d'accès persistantes des pays en développement à l'aide financière, l'aide technologique et l'aide au renforcement des capacités, et *estime* qu'il est urgent d'améliorer l'aide accordée aux pays en développement parties pour qu'ils développent leurs efforts nationaux d'adaptation et d'atténuation ;

13. *Invite* les entités internationales, y compris les institutions financières, à continuer de soutenir la conception et la réalisation de mesures ayant pour objet d'éviter les conséquences néfastes des changements climatiques et de les limiter et d'y remédier ;

14. *Rappelle* que la fourniture de ressources financières accrues devrait viser à parvenir à un équilibre entre l'adaptation et l'atténuation, en tenant compte des stratégies impulsées par les pays et des priorités et besoins des pays en développement Parties, notamment de ceux qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques et dont les capacités sont très insuffisantes comme les pays les moins avancés, et les petits États insulaires en développement, eu égard à la nécessité de prévoir des ressources d'origine publique et sous forme de dons pour l'adaptation ;

15. *Souligne* la contribution décisive de la nature face aux changements climatiques et à ses conséquences et la nécessité de répondre à l'appauvrissement de la biodiversité et aux changements climatiques de manière intégrée ;

<sup>2</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2019, *IPCC Special Report on Climate Change, Desertification, Land Degradation, Sustainable Land Management, Food Security, and Greenhouse Gas Fluxes in Terrestrial Ecosystems* (Rapport spécial du GIEC sur les changements climatiques, la désertification, la dégradation des terres, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres), disponible à l'adresse <https://www.ipcc.ch/report/srcccl/> ; et Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2019, *IPCC Special Report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate* (Rapport spécial du GIEC sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique), disponible à l'adresse <https://www.ipcc.ch/srocc/home/>.

<sup>3</sup> Décision 1/CP.16, par. 98.

16. *Rappelle* les impératifs d'une transition juste pour la population active et de la création d'emplois décents et de qualité conformément aux priorités de développement définies au niveau national ;

17. *Salue* l'adoption du programme de travail quinquennal renforcé de Lima relatif au genre et de son plan d'action pour l'égalité des sexes, qui favorise l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans le cadre du processus de la Convention, et invite les Parties à en promouvoir la mise en œuvre ;

18. *Constate* que les bilans de 2018 et 2019<sup>4</sup> ont contribué à mettre en évidence les efforts des Parties concernant les mesures et l'appui pour la période allant jusqu'à 2020 et les difficultés à cet égard, ainsi que les activités des organes de la Convention relatifs à cette période, et à en améliorer la compréhension ;

19. *Décide* d'organiser, à sa vingt-sixième session (novembre 2020), une table ronde entre les Parties et les entités non parties sur la mise en œuvre et le niveau d'ambition d'ici à 2020 ;

20. *Invite* les Parties et les entités non parties à soumettre des contributions à l'aide du portail des communications<sup>5</sup> d'ici à septembre 2020 pour éclairer les tables rondes mentionnées au paragraphe 19 ci-dessus ;

21. *Demande également* au secrétariat d'établir d'ici à septembre 2021 un rapport récapitulatif fondé sur les résultats de la table ronde mentionnée au paragraphe 19 ci-dessus devant servir de contribution au deuxième examen périodique ;

22. *Félicite* le Président de la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties d'avoir organisé à la session des réunions ministérielles de haut niveau ayant pour but d'améliorer l'action climatique, particulièrement en ce qui concerne l'agriculture, l'énergie, le financement et la science ;

23. *Note avec satisfaction* l'organisation par le Président de la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties d'un dialogue ministériel sur l'ambition en matière d'adaptation, qui a témoigné du large soutien et de l'engagement de haut niveau qui existent parmi les Parties en faveur d'une action renforcée pour l'adaptation ;

24. *Salue* l'initiative du Secrétaire général de l'ONU d'organiser le Sommet sur l'action climatique de 2019, qui a contribué à donner l'impulsion d'un relèvement du niveau d'ambition mondial ;

25. *Exprime sa gratitude* aux Parties et aux entités non parties qui ont annoncé des initiatives et des coalitions volontaires lors du Sommet mentionné au paragraphe 24 ci-dessus, ainsi qu'à celles qui ont animé ces initiatives et coalitions et y ont adhéré ;

26. *Considère* que les entités non parties jouent un rôle important en contribuant aux progrès vers l'objectif de la Convention et les buts de l'Accord de Paris, en particulier en aidant les Parties à réduire leurs émissions et à s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques ;

27. *Se félicite* de la continuation du Partenariat de Marrakech pour l'action climatique mondiale et *décide* de continuer de nommer des champions de haut niveau, pour la période 2021-2025<sup>6</sup>, et de continuer d'organiser chaque année une réunion de haut niveau conjointement avec le Secrétaire exécutif et le Président sortant de la Conférence des Parties et son successeur ;

28. *Demande* aux champions de haut niveau d'étudier les moyens de rendre plus efficaces les travaux menés dans le cadre du Partenariat de Marrakech pour relever le niveau d'ambition compte tenu des observations des Parties et des entités non parties ;

<sup>4</sup> Voir <https://unfccc.int/topics/pre-2020>.

<sup>5</sup> <https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx>.

<sup>6</sup> Conformément au paragraphe 122 c) de la décision 1/CP.21.

29. *Prie également* le secrétariat de continuer de dialoguer avec les entités non parties et d'améliorer le portail des acteurs non étatiques pour l'action climatique, y compris le suivi des activités volontaires ;

30. *Salue* les efforts menés par le Président de la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties pour appeler l'attention sur l'importance des océans, notamment en tant que partie intégrante du système climatique terrestre, et la nécessité de garantir l'intégrité des écosystèmes océaniques et côtiers dans le contexte des changements climatiques ;

31. *Prie* le Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique d'organiser à la cinquante-deuxième session (juin 2020) dudit organe un dialogue les océans et les changements climatiques afin d'étudier les moyens de renforcer les mesures d'atténuation et d'adaptation dans ce contexte ;

32. *Prie également* le Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique d'organiser à la cinquante-deuxième session dudit organe un dialogue sur les questions relatives aux terres et à l'adaptation aux changements climatiques qui n'interviennent pas dans d'autres processus relevant de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris, y compris les processus relevant de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;

33. *Invite* les Parties et les entités non parties à soumettre des contributions à l'aide du portail des communications<sup>7</sup> d'ici au 31 mars 2020 pour éclairer les dialogues dont il est question aux paragraphes 31 et 32 ci-dessus ;

34. *Prie* le Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique d'établir des rapports récapitulatifs informels sur les dialogues dont il est question aux paragraphes 31 et 32 ci-dessus ;

35. *Prend note* du montant estimatif des incidences budgétaires des activités que le secrétariat devrait exécuter en application de la présente décision ;

36. *Demande* que les mesures que le secrétariat est invité à prendre dans la présente décision soient engagées sous réserve des ressources financières disponibles.

---

<sup>7</sup> <https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx>.